



ENGAGEMENT AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Société VOROMAILALA FITATERANA

En signant le présent document, je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de la société VOROMAILALA FITATERANA et je m'engage à la respecter en toutes circonstances, dans l'intérêt de la sécurité, de la discipline et du bon fonctionnement de l'entreprise.

1. OBJET ET APPLICATION

Le règlement intérieur fixe les droits et devoirs de chaque salarié. Il s'applique à tout le personnel, y compris les stagiaires et travailleurs temporaires, sans exception.

2. DISCIPLINE ET COMPORTEMENT

- Les horaires de travail sont : **Lundi à Vendredi 07h00-12h00 / 14h00-17h00**, et **Samedi 07h00-12h00**, même les jours fériés si nécessaires.
- Tout retard ou absence doit être justifié dans les **48 heures**.
- Le port des EPI (Équipements de Protection Individuelle) est **obligatoire**.
- Les entrées et les sorties du site sont soumises à **contrôle et autorisation**.
- Le matériel et les véhicules de l'entreprise sont réservés à un usage professionnel.
- Tout acte de violence, insulte, indiscipline, vol ou comportement discriminatoire est strictement interdit.

3. HYGIÈNE, SÉCURITÉ ET SANTÉ

- Les règles d'hygiène et de sécurité doivent être respectées à tout moment.
- Tout accident de travail doit être immédiatement signalé.
- Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire.
- L'introduction ou la consommation de boissons alcoolisées, de Kathy, de drogues ou de tabac dans l'enceinte de la société est interdite.
- Tout salarié est soumis à un test d'alcoolémie à l'entrée du site ; un test positif entraîne le refus d'accès.

4. SANCTIONS

Tout manquement aux règles peut entraîner une sanction proportionnée à la faute :

- Avertissement, blâme, mise à pied, mutation disciplinaire ou licenciement (faute simple, grave ou lourde).
- Une faute grave ou lourde (vol, indiscipline, absence injustifiée, insubordination, ivresse, etc.) peut entraîner un renvoi immédiat sans préavis ni indemnité.

5. ENGAGEMENT PERSONNEL

Je reconnais avoir pris connaissance du présent règlement et je m'engage à la respecter scrupuleusement dans l'exercice de mes fonctions au sein de VOROMAILALA FITATERANA.

Je comprends que tout manquement pourra entraîner les sanctions prévues.

« Nazavaina amin'ny teny malagasy ».

ait à Mahajanga le 14 Janvier 2026

Ion et Prénoms Nomenjanahary Jav. Guirant

onction Dide changeur

ignature du salarié

ignature du représentant de l'entreprise

VOROMAILALA FITATERANA

TRANSPORT D'HYDROCARBURES Resp RH